



REVISION PENSION ALIMENTAIRE OU SUPPRESSION

Par **MAXILOU95**, le **24/07/2013** à **20:48**

bonsoir etant en instance de divorce mon mari m annonce qu il peut demander une diminution de pension alimentaire alors qu il touche le meme salaire et verse 170 euros par enfants son salaire etant de 2600 euros par moi et qu il revit avec quelqu un et qu en outre il peut demander carrement la suppression de la pension si je decide de partir loin de chez lui sous pretexte frais pour venir chercher ses enfants car je trouve cela gonfler de la part de son avocate qui lui suggere cette proposition en gros lui c est barre pour refaire sa vie sans se soucier des km mais moi interdiction de refaire ma vie en partant d ou je suis n ayant aucune famille merci de votre reponse en outre mon avocate me dit que l on peut pas faire un divorce pour faute car a part avoir abandonner le domicile l adultere n est plus d actualite donc en gros je dois faire koi